

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 1^{ER} AVRIL 2015

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER et Anne ZYTO, conseillers municipaux.

MM. José POZUELO et Thomas RUBY, conseillers municipaux, rejoignent l'assemblée au point 1. COMPTE RENDU DES REUNIONS, après l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2015.

Membre absent excusé : Mme Céline GEFFROY, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 26 mars 2015, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, prévoyait l'ordre du jour suivant :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS
2. BUDGET PRIMITIF 2015
3. PROJETS ET TRAVAUX
4. URBANISME
5. PERSONNEL COMMUNAL
6. DIVERS.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire propose au conseil municipal de rajouter le point 6. AFFAIRES FINANCIERES. Le conseil municipal, à l'unanimité est favorable à cette proposition.

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2015.

2. Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal
 - Réunions cycle budgétaire

12.03.2015

- Réunion des commissions Développement économique et tourisme, Urbanisme et habitat

17.03.2015

- Réunion des commissions Service à la personne et Scolaire

25.03.2015

- Réunion du comité de pilotage des activités culturelles et de la commission Sports et associations

27.03.2015

- Réunion de la commission Projets et travaux

30.03.2015

- Réunion de la commission des Finances

- **Autres réunions, rencontres et manifestations**

13.03.2015

- Echange collectif autour des résultats et des préconisations faites par les entreprises suite à une enquête menée par l'AFPA auprès d'un panel d'entreprises industrielles du Nord de l'Alsace pour mesurer les besoins de formation de leurs salariés, la place et le rôle que l'AFPA peut jouer sur ce territoire au service de l'économie locale. Cette restitution a été suivie de la visite des plateaux techniques de formation et d'un temps d'échanges avec les formateurs. Le Maire rappelle que l'AFPA assure les formations pour le compte de Pôle Emploi, mais réalise aussi, et de plus en plus, des formations en entreprise. Il précise aussi que les différentes entités de l'AFPA fonctionnent sous l'égide du Conseil Régional
- Réception à l'occasion de la nomination de M. Edmond FABACHER en tant que Maire honoraire de Kutzenhausen

14.03.2015

- Journée de travail des membres du conseil municipal
- Réception à l'occasion de la nomination de M. Jean-Pierre SCHEIDT en tant que Maire honoraire de Schoenenbourg

15.03.2015

- Culte de départ de l'inspecteur ecclésiastique Marc SEIWERT et culte d'installation de Esther LENZ comme inspectrice ecclésiastique de Wissembourg

18.03.2015

- Entretien avec Monsieur MERCAN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Haguenau – Wissembourg au titre de Maire de la commune et de Président de l'intercommunalité
- Rencontre avec le bureau d'études TOPOS pour les circulations douces

19.03.2015

- Commémoration de la libération des communes du canton de Sultz-sous-Forêts

20.03.2015

- Réunion avec les responsables du Conseil Général pour l'aménagement de bandes cyclables sur la RD 28 entre Kutzenhausen et Sultz-sous-Forêts, opération menée par les intercommunalités Sauer-Pechelbronn et Outre-Forêt. Il a été question d'une étude complémentaire pour l'implantation éventuelle d'un tourne-à-gauche à la hauteur de CEFA et la création d'une piste cyclable au lieu d'une bande cyclable

21.03.2015

- Réunion du comité syndical du SYCOPARC pour le vote du budget
- Assemblée générale de l'association des Amis de la Ligne Maginot d'Alsace à la maison Ungerer à Hunsbach

22.03.2015

- Elections départementales – 1^{er} tour de scrutin

25.03.2015

- Réunion relative au transfert foncier du collège au Département – point à l'ordre du jour

26.03.2015

- Inauguration du magasin de papeterie CALIPAGE à Sultz-sous-Forêts

- Réunion du comité de coordination de la réserve de biosphère transfrontalière (parc naturel régional des Vosges du Nord et Naturpark Pfälzerwald)
- Réunion du Syndicat des Eaux : à l'ordre du jour le vote du compte administratif 2014 et du budget primitif 2015

29.03.2015

- Elections départementales – 2^e tour de scrutin
- Courses nature du Sultzerkopf organisées par l'Association des coureurs de la Saline de Sultz-sous-Forêts

30.03.2015

- Réunion du SICTEU : à l'ordre du jour le vote du budget primitif 2015

POINT 2 : BUDGET PRIMITIF 2015

Les documents budgétaires sont distribués aux conseillers municipaux.

1. Stratégie financière

Le Maire fait part au conseil municipal de la stratégie financière à adopter pour les années 2015-2020 :

- a. Préserver une capacité d'investissement malgré une équation financière difficile,
 - Sachant que la politique dynamique d'investissement du mandat précédent (2008/2014) structure encore fortement le début du mandat actuel (complexe sportif, synagogue ...)
 - Et qu'il est néanmoins indispensable de continuer à doter la commune d'outils nécessaires à son développement (urbanisme, éco-quartier, circulations douces, jardin de La Saline, école maternelle)
 - Malgré une équation financière de plus en plus difficile
 - ◆ Une inflation proche de zéro
 - ◆ Une reprise économique qui tarde à se traduire sur le terrain
 - ◆ Et pour couronner le tout une très importante baisse des dotations de l'Etat qui atteindra son maximum en 2017
 - ◆ Ce qui fait qu'au total, au lieu d'être dans une dynamique positive de ses ressources, la commune subit, toutes choses égales par ailleurs, une baisse importante de ses recettes.
- b. Par la maîtrise des dépenses, la mutualisation, et un recours limité à la fiscalité tout en contenant l'endettement à 1 200 €/habitant
 - La maîtrise des dépenses :
 - ◆ Passage au peigne fin de toutes les rubriques
 - ◆ Systématisation des économies en train de vie : affranchissement, communication, réceptions, petits matériels et fournitures, Tradi'sons de Noël, médiathèque, La Saline ...
 - ◆ Mobilisation de tous les usagers des locaux pour baisser les dépenses en eau, électricité, chauffage : tableaux de bord dans un premier temps, participation financière si échec ...
 - La mutualisation avec un objectif de 100 000 €/an à l'horizon 2017 : La Saline-Nef, école de musique, piscines, groupement de commandes, RH ...
 - Un recours limité à la fiscalité : proposition de + 5% sur les taux en 2015 pour faire la jointure
 - ◆ Sachant que sur les 20 dernières années les taux ont augmenté de 9% lors du mandat 1995-2001, de 3% lors du mandat 2001-2008 et de 3% (réforme TP) lors du mandat 2008-2014
 - ◆ Avec la volonté de ne pas faire un « grand saut » afin de maintenir la pression sur les économies
 - ◆ Et en espérant ne plus devoir recourir à la fiscalité à condition de ne pas perdre la dotation rurale (ex chef-lieu de canton) et le FN GIR.

Ce qui devrait permettre d'investir plus de 2 M€ nets, subventions et participations de tiers déduites, sur les années 2016 à 2019.

2. Tarifs communaux 2015

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer d'augmentation et fixe les tarifs communaux 2015 comme suit :

PRESTATIONS	TARIFS 2015
PHOTOCOPIES	
- tout public	0,20 €
- tout public (document de la mairie)	0,10 €
- associations	0,10 €
CONCESSIONS DE CIMETIERE (Soultz-sous-Forêts)	
- tombe simple (2m x 1m) 15 ans	50 €
30 ans	100 €
50 ans	250 €
- tombe double (2m x 2m) 15 ans	100 €
30 ans	200 €
50 ans	500 €
COLUMBARIUM	
- concession 15 ans	900 €
30 ans	1 200 €
- intervention sur case (ouverture et fermeture)	30 €
HEURE OUVRIER	29 €
VENTE	
- marché trimestriel / commerce ambulant	1 €/ml
- vente camion	100 €
KERMESSE	
- auto skooter	240 €
- mini skooter	87 €
- circuit des neiges (chenille)	240 €
- manège pour enfants	87 €
- trampoline	60€
- piscine bulle sur eau	42 €
- mare aux canards (petit stand)	21 €
- stands divers (confiserie, tir, loterie, jeux d'adresse, pêche...)	42 €
- divers appareils	87 €
- gaufres - crêpes – boissons – glace	42 €

3. Tarifs de location du relais culturel La Saline 2015

Le Maire propose au conseil municipal de maintenir, pour 2015, les tarifs de location appliqués en 2014. Il rappelle également que toutes les autres possibilités non incluses dans ces tarifs seront traitées au cas par cas.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité fixe les tarifs de location du relais culturel La Saline 2015, comme suit :

LOCATIONS DEMANDEES	TARIFS SOULTZ-SOUS-FORETS	TARIFS EXTERIEURS
Espace Rosentritt	190 €/jour	250 €/jour
Espace Mary de Bode	280 €/jour	370 €/jour
Hall-bar	70 €/jour	95 €/jour
Cuisine	100 €/jour	130 €/jour
Théâtre Michel Deutsch	450 €/jour	600 €/jour
Foyer théâtre	70 €/jour	95 €/jour
Ensemble rez-de-chaussée (sans cuisine)	400 €/jour	550 €/jour
Ensemble rez-de-chaussée (avec cuisine)	500 €/jour	680 €/jour
Ensemble rez-de-chaussée (avec cuisine) week-end	650 €	870 €
Espace Rosentritt avec cuisine week-end	377 €	494 €
Hall-bar week-end	90 €	125 €
Cuisine week-end	130 €	170 €
Configuration totale espace culturel	800 €/jour	1 100 €/jour
Configuration totale espace culturel week-end	1 150 €	1 600 €
Manifestations associations ou particuliers supérieures à un week-end	50 €/journée supplémentaire	50 €/journée supplémentaire
Agencement de la salle	Préparation et rangement par le locataire	Si préparation et rangement par la Saline : 29 € /heure
Installations techniques son et/ou lumières, régies. <i>(Un régisseur de la commune doit obligatoirement être présent).</i>	31 €/heure	31 €/heure
Entretien	Nettoyage par le locataire	Si nettoyage par la Saline : 29€/heure
LOCATIONS SPECIFIQUES		
Associations de Soultz-sous-Forêts et Hohwiller pour 1 manifestation festive par an (locaux de la Saline)	80 €	
Amicale Sapeurs-pompiers, Croix Rouge	Location et mise à disposition du régisseur gratuites	
Activités politiques et syndicales	Location gratuite mais facturation du régisseur 31 €/h	
Paroisse protestante, paroisse catholique, communauté juive pour 1 manifestation par an (1 journée) « esprit fête paroissiale »	Location gratuite	
Installations techniques son et/ou lumières, régies. <i>Un régisseur de la commune doit obligatoirement être présent.</i>	15,50 €/heure les 6 premières heures puis 31 €/heure les suivantes	
Associations dont les manifestations font partie du programme culturel de la ville et s'occupant elles-mêmes de la billetterie : Théâtre	spectacle gratuit	Locaux et régisseur mis à disposition gratuitement
	Associations de Soultz-sous-Forêts avec spectacle à entrée payante	Locaux mis à disposition gratuitement Intervention gratuite du régisseur à raison de 6 heures/représentation/jour, au-delà facturation 31€/heure
	Associations extérieures avec spectacle à entrée payante	Location: 10% des recettes Intervention gratuite du régisseur à raison de 6 heures/représentation/jour, au-delà facturation 31€/heure

4. Crédits des écoles 2015

Les crédits de fonctionnement des écoles ont été réajustés d'après les effectifs des écoles élémentaire et maternelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, alloue aux écoles élémentaire et maternelle de Soultz-sous-Forêts les crédits suivants pour 2015 :

- **Ecole élémentaire de Soultz-sous-Forêts (effectif 225 élèves)**

- **Crédits de fonctionnement : 17 520,00 €**

FONCTIONNEMENT	:	16,50 €/ELEVE	3 712,50 €
MANUELS SCOLAIRES	:	16,00 €/ELEVE	3 600,00 €
SORTIES EDUCATIVES ET SCOLAIRES	:	26,70 €/ELEVE	6 007,50 €
SITE BILINGUE	:		2 000,00 €
BIBLIOTHEQUE-CENTRE DE DOCUMENTATION			1 100,00 €
MAINTENANCE INFORMATIQUE	:		500,00 €
MATERIEL EPS	:		350,00 €
REVUES PEDAGOGIQUES	:		250,00 €.

Les subventions pour sorties éducatives et scolaires sont à solliciter auprès du Maire et seront traitées au cas par cas. Prise en compte du tiers des dépenses avec un montant maximum annuel de 26,70 € par élève

Cadeaux de Noël : spectacle ou cinéma avec goûter au relais culturel La Saline.

- **Crédits d'investissement : 25 210,00 €**

- **Ecole maternelle de Soultz-sous-Forêts (effectif 130 élèves)**

- **Crédits de fonctionnement : 4 482,00 €**

FONCTIONNEMENT	:	16,50 €/ELEVE	2 145,00 €
SORTIES EDUCATIVES ET SCOLAIRES	:	8,00 €/ELEVE	1 040,00 €
SITE BILINGUE	:		200,00 €
BIBLIOTHEQUE	:		450,00 €
MATERIEL EPS	:		250,00 €
REVUES PEDAGOGIQUES	:		120,00 €
COTATION LIVRES (BUDGET EXCEPTIONNEL) :			277,00 €.

Les subventions pour sorties éducatives et scolaires sont à solliciter auprès du Maire et seront traitées au cas par cas. Prise en compte du tiers des dépenses avec un montant maximum annuel de 8 € par élève

Cadeaux de Noël : spectacle ou cinéma avec goûter au relais culturel La Saline

- **Crédits d'investissement : 1 686,00 €**

5. Subventions 2015, location du gymnase du syndicat mixte et récompense des concours locaux

- **Subventions aux associations sportives, aux associations au service de la population et aux autres associations**

Le Maire ne propose pas de revalorisation pour 2015 vu qu'il n'y a pas d'inflation.

Dominique STOHR, adjoint aux sports et associations, détaille les différentes propositions :

- ◆ **PARTICIPATION COMMUNALE A LA LICENCE DES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS** : 13,50 €/licencié pour une licence simple et 16,60 €/licencie pour une licence double
- ◆ **CHAQUE ASSOCIATION POURRA SOLLICITER LA COMMUNE POUR UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OCCASION D'UNE MANIFESTATION DE GRANDE ENVERGURE**
- ◆ **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 100 €/MANIFESTATION POUR LES ASSOCIATIONS PRETES A INTERVENIR LORS DES CEREMONIES ORGANISEES PAR LA VILLE**
- ◆ **MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE COMMUNALE POUR LES REUNIONS DES ASSOCIATIONS DE SOULTZ-SOUS-FORETS ET HOHWILLER (HORS ESPACE CULTUREL)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les différentes propositions de participation de la commune au fonctionnement des associations et vote les subventions aux associations sportives, associations au service de la population et autres associations comme suit :

– **Subventions aux associations sportives**

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2015
AMICALE CYCLOTOURISTE	878 €
CLUB DE BADMINTON	2 723 €
CLUB DE QUILLES	1 345 €
FOOTBALL CLUB	1 678 €
HANDBALL CLUB	7 593 €
JUDO CLUB	1 454 €
PETANQUE CLUB	508 €
SKTAN	2 191 €
TENNIS CLUB	2 326 €
TENNIS DE TABLE	353€
VELO CLUB NORD ALSACE	1 461 €
ASSOCIATION « LES CORS VOSGES DU NORD »	172 €
CLUB DE FLECHETTES	172 €
CLUB VOSGIEN	172 €
ASSOCIATION « PEL MEL »	172 €
ASSOCIATION « COCKTAIL MELODIES »	172 €
ASSOCIATION MB TRAIL DESCENTE	172 €

– **Subventions aux associations au service de la population**

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2015
AMICALES SAPEURS-POMPIERS - SOULTZ-SOUS-FORETS 345 € - HOHWILLER 172 €	517 €
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DU SOULTZERLAND	405 €
ASSOCIATION DEFENSE ET PROMOTION LIGNE FERROVIAIRE HAGUENAU-WISSEMBOURG	172 €
ASSOCIATION 100 POUR SANG	172 €
CROIX-ROUGE	516

– **Subventions aux autres associations**

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2015
ABRAPA (ART. 6281)	110 €
ASSOCIATION DES AMIS DU MEMORIAL DE L'ALSACE MOSELLE (ART. 6281)	110 €

CENTRE ANTI-BRUIT DU BAS-RHIN (ART. 6281)	100 €
FONDATION DU PATRIMOINE (ART. 6281)	160 €
ASSOCIATIONS FONCIERES (ART. 65737) - SOULTZ-SOUS-FORETS 2 975 € - HOHWILLER 500 €	3 475 €
ASSOCIATION DES ŒUVRES SCOLAIRES	540 €
CIPAP	2 900 €
COOPERATIVES SCOLAIRES ECOLES	7 048 €
GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE	5 500 €
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	4 300 €
CONCOURS DE FLEURISSEMENT	930 €
CONCOURS ILLUMINATIONS DE NOËL	365 €
CONCOURS VITRINES DES COMMERCES	170 €
AUTRES INDEMNISATIONS	
AGRICULTEURS (FASCINES + BANDES ENHERBEES)	6 000 €

Le Maire rappelle également que l'obtention de la subvention est subordonnée à une demande de la part des associations et à la présentation des comptes, et que les associations sportives devront fournir en plus la liste de leurs licenciés.

- **Occupation du gymnase du Syndicat mixte pour 2015**

Le Maire fait part au conseil municipal que les heures d'occupation du gymnase du syndicat mixte pour 2015 sont calculées sur 7 mois, de décembre 2014 à juin 2015. A partir du mois de septembre le complexe sportif sera opérationnel et la commune participera aux frais de fonctionnement. Les reliquats de location pour les années antérieures ont été régularisés.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, fixe la participation de la commune aux heures d'occupation du gymnase du syndicat mixte par les associations de Soultz-sous-Forêts, pour l'année 2015, comme suit :

– FOOTBALL-CLUB	:	20 heures x 13,72 € x 7/10 ^E	=	192,08 €
– HANDBALL-CLUB	:	650 heures x 13,72 € x 7/10 ^E	=	6 242,60 €
– CLUB DE BADMINTON	:	200 heures x 13,72 € x 7/10 ^E + 24 heures (2014) x 13,72 €	=	2 250,08 €
– JUDO CLUB	:	60 heures x 13,72 € x 7/10 ^E	=	576,24 €
– SKTAN	:	200 heures x 13,72 € x 7/10 ^E	=	1 920,80 €
– TENNIS CLUB	:	200 heures x 13,72 € x 7/10 ^E	=	1 920,80 €.

- **Récompenses des concours locaux pour 2015**

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, décide de maintenir les récompenses des concours locaux fleurissement et illuminations attribués en 2014 pour l'année 2015 :

PRIX	CONCOURS DE FLEURISSEMENT (10 prix pour Soultz-s/F. 10 prix pour Hohwiller)	CONCOURS ILLUMINATIONS DE NOEL	CONCOURS LES PLUS BELLES VITRINES DES COMMERCES
1 ^{ER} PRIX	100 €	80 €	80 €
2 ^E PRIX	75 €	65 €	60 €
3 ^E PRIX	55 €	50 €	30 €

4 ^E PRIX	45 €	35 €	
5 ^E PRIX	40 €	35 €	
6 ^E PRIX	30 €	20 €	
7 ^E PRIX	30 €	20 €	
8 ^E PRIX	30 €	20 €	
9 ^E PRIX	30 €	20 €	
10 ^E PRIX	30 €	20 €	
TOTAL	465 € x 2 = 930 €	365 €	170

6. Contributions aux organismes de regroupement

Le Maire communique à l'assemblée le détail des contributions à verser aux différents organismes de regroupement pour l'année 2015 pour un montant total de 225 463 €. Dans ce total figure la contribution eaux pluviales qui est à verser au SICTEU et qui, les années précédentes était payée à l'article 60611 – eau et assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL pour la contribution au Syndicat de la Piscine), approuve les contributions à verser aux organismes de regroupement pour l'année 2015 :

- SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE SOULTZ-SOUS-FORETS : 21 139 €
- SYNDICAT DU SELTZBACH : 7 677 €
- SYNDICAT DE LA PISCINE : 52 745 €
- SYCOFOSE : 38 360 €
- SYNDICAT DES VOSGES DU NORD : 5 542 €
- SICTEU (EAUX PLUVIALES) : 100 000 €

7. Fiscalité locale : vote des taux des 4 taxes directes locales

Le Maire informe le conseil municipal que l'Etat a réévalué les bases des 4 taxes directes locales de 0,9 % en 2015 par rapport à 2014. Le produit 2015 de ces taxes, à taux égal, est estimé à 1 391 567 €. Compte tenu de la stratégie financière qu'il a développé en début de séance, le Maire propose au conseil municipal l'augmentation des taux des 4 taxes locales de 5 %, ce qui correspond à un produit fiscal attendu de 1 461 191 €. En ajoutant les produits des IFR, CVAE, DCRT, TASC, les allocations compensatrices, le produit de la taxe additionnelle FNB et le versement GIR, le montant total estimé pour 2015 s'élève à 1 976 054 €.

Suite à l'interrogation de José POZUELO quant à l'augmentation uniforme de 5 % des taux des 4 taxes locales, le Maire précise qu'il y a une possibilité d'agir de manière différenciée sur les taxes, mais dans un contexte très encadré. Il préconise toutefois d'opter pour une augmentation uniforme. Il fait part au conseil municipal des taux d'imposition des 4 taxes directes locales 2014 et 2015 en prenant en compte l'augmentation de 5 %) et demande à l'assemblée de se prononcer :

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux contre (Sylvie CULLMANN et Christian KLIPFEL), décide l'augmentation de 5 % des taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour 2015 et fixe les taux d'imposition 2015 comme suit :

	TAUX 2014	TAUX 2015
• TAXE D'HABITATION	20,90 %	21,94 %
• TAXE FONCIERE (BATI)	12,11 %	12,72 %
• TAXE FONCIERE (NON BATI)	46,87 %	49,21 %
• COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	18,95 %	19,90 %

8. Vote du budget primitif 2015

• Section de fonctionnement

Le Maire donne les explications nécessaires quant à la proposition de budget primitif 2015 en rappelant que la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat a diminué de 5,15 % en 2014 et diminuera en 2015 d'environ 10%. Il soumet au vote de l'assemblée le budget de fonctionnement 2015, équilibré en dépenses et en recettes et arrêté à la somme de 3 049 474 €, avec un excédent de fonctionnement prévisionnel de 606 763 €.

Il rappelle que le résultat de fonctionnement 2014, d'un montant de 743 979,29 € a été affecté à la section d'investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Sylvie CULLMANN et Christian KLIPFEL) vote le budget primitif de fonctionnement 2015, en équilibre :

– DEPENSES	:	3 049 474 €
– RECETTES	:	3 049 474 €.

• Section d'investissement

Le budget d'investissement reprend en grande partie des travaux déjà engagés et prévoit en recettes financières 600 000 € pour le préfinancement de la TVA 2013 et 2014 financé par la ligne de trésorerie, 700 000 € d'emprunt pour le complexe sportif restant à encaisser et 318 327 € d'emprunt divers. Le Maire soumet au vote du conseil municipal le budget d'investissement 2015, équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 3 821 151 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux contre (Sylvie CULLMANN et Christian KLIPFEL) vote le budget primitif d'investissement 2015, en équilibre, comme suit :

– DEPENSES	:	3 821 151 €
– RECETTES	:	3 821 151 €.

POINT 3 : PROJETS ET TRAVAUX

1. Circulations douces

• Cession du foncier du Syndicat Mixte à la commune dans le cadre du transfert du collège au Département

Dans le cadre de la fin de l'appel à responsabilité du syndicat mixte, le projet de division parcellaire a été réalisé par le cabinet de géomètres GRAFF-KIEHL pour le compte du Département du Bas-Rhin. Le collège étant situé sur une grande parcelle propriété du Syndicat mixte, il faut maintenant définir les limites de la fraction de parcelle cédée au département.

Le Maire projette la proposition de division parcellaire du collège de Soultz-sous-Forêts.



- 1) **La limite parcellaire Ouest** sera implantée en retrait de 4 mètres environ de la clôture actuelle du collège, soit 8 mètres de la limite actuelle. L'objectif de ce découpage est de donner la possibilité à la commune de Soultz-sous-Forêts d'aménager des places de stationnement le long de la rue du Gymnase. Les coffrets gaz et électricité desservant les logements du collège seront déplacés en même temps que la clôture, aux frais du Département. Le coffret électrique desservant le gymnase sera à déplacer aux frais du Syndicat mixte.
- 2) **Limite parcellaire Sud – côté gymnases et plateaux sportifs**
 2. 1) **Première partie (jusqu'à l'angle arrière du gymnase)** : la limite parcellaire sud-ouest sera implantée en retrait de 10 mètres environ au plus proche de la clôture actuelle du collège. L'objectif de ce découpage est de laisser la rangée de sapins ainsi que les réseaux d'eaux usées desservant le gymnase, dans le giron du Syndicat mixte ou de la commune afin d'éviter toute servitude.
 2. 2) **Seconde partie (de l'angle arrière du gymnase jusqu'à l'ouest de la parcelle)** : le projet de division proposé pour la partie sud-est n'a pas recueilli l'unanimité. Sur proposition du Maire, une pré-étude d'aménagement global de cette zone sera réalisée. Elle sera menée par les services du Département sur la base des éléments recueillis auprès des partenaires (collège, Ville, Syndicat). Les aménagements prévus ou à prévoir sont :
 - Deuxième gymnase (Ville de Soultz-sous-Forêts)
 - Plateaux sportifs extérieurs selon besoin du collège (Syndicat mixte ou Ville)
 - Extension restaurant scolaire (Département)
 - Prolongation de la voie de livraison du restaurant scolaire (Département)
- 3) **La limite parcellaire Est – côté ZAC** reste inchangée
- 4) **La limite parcellaire Nord – côté RD 28** sera implantée sur la clôture existante du collège. Le parking reste propriété du Syndicat mixte.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à l'acquisition du terrain appartenant au Syndicat mixte pour l'aménagement de places de stationnement le long de la rue du gymnase (limite parcellaire Ouest).

- **Sécurisation de la rue de Seltz et de la rue des Vignes**

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de développement et de sécurisation des itinéraires de circulations douces dans la commune, réalisés en 2015, peuvent bénéficier d'une subvention de la part de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Il rappelle que, par délibération du 7 janvier 2015, le conseil municipal a décidé la mise en œuvre du plan de développement et de sécurisation des itinéraires de circulations douces sur la période 2015 – 2017. Suite à une mise en concurrence, la maîtrise d'œuvre du projet a été attribuée au bureau d'études TOPOS de Bernardswiller par délibération du 4 mars 2015.

La maîtrise d'œuvre a fait parvenir une première estimation des différents lots pour un montant global de 390 000 € HT, décomposée comme suit :

- **LOT 1** : sécurisation, par marquage, de la rue de Seltz et du carrefour avec la rue de Strasbourg : 65 000 € HT
- **LOT 2** : sécurisation de la traversée de la RD 264 et de la circulation en mode doux dans la rue des Vignes : 65 000 € HT
- **LOT 3** : sécurisation des abords du collège : 65 000 € HT
- **LOT 4** : premier volet de complément du réseau de pistes cyclables en site propre, jonction rue de Pechelbronn / gare : 55 000 € HT
- **LOT 5** : deuxième volet de complément du réseau de pistes cyclables en site propre, cheminement pour arriver au collège : 80 000 € HT
- **LOT 6** : troisième volet de complément du réseau de pistes cyclables en site propre, lien entre la rue du Frohnacker et la gare : 60 000 € HT.

Pour permettre à la commune de solliciter les subventions, le conseil municipal doit approuver les travaux à effectuer en 2015 et adopter le plan de financement prévisionnel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser les travaux des lots 1 et 2 du plan de développement et de sécurisation des itinéraires de circulations douces dans la commune 2015 – 2017, pour un montant de 130 000 € HT.

Il vote le plan de financement comme suit :

DEPENSES (estimation)

- **LOT 1** : sécurisation de la rue de Seltz
et du carrefour avec la rue de Strasbourg 65 000 € HT
- **LOT 2** : sécurisation de la traversée de la RD 264
et de la circulation en mode doux dans la rue des Vignes 65 000 € HT
- MAITRISE D'ŒUVRE : 2,80 % 3 640 € HT
- TOTAL DES DEPENSES 133 640 € HT, soit 160 368 € TTC**

RECETTES (estimation)

- SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 45 500 €
(35% sur 130 000 €)
- PART DE LA COMMUNE 114 868 €
(dont FC TVA 26 307 €)
- TOTAL DES RECETTES 160 368 €.**

2. Pôle scolaire et de la petite enfance

- **Avenant n° 2 au lot 16 – Sanitaires**

La maîtrise d'œuvre a fait parvenir l'avenant n° 2 au lot 16 – INSTALLATION SANITAIRE / ASSAINISSEMENT émanant de l'entreprise KUHN de Roppenheim.

Cet avenant concerne la mise en place d'une pompe de relevage en lieu et place d'un système d'assainissement non réalisé. Cet avenant d'un montant de – 3 245,65 € HT (- 3 881,80 € TTC) représente une diminution de 3 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant et de l'avenant n° 1, le montant du marché est porté de 108 152,10 € HT (129 349,91 € TTC) à 121 574,45 € HT (145 403,04 € TTC).

Cet avenant sera partagé entre la commune et la communauté de communes de l'Outre-Forêt.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Fabrice FISCHER), approuve l'avenant n° 2 au lot 16 – Installation sanitaire / Assainissement et autorise le Maire à le signer avec l'entreprise KUHN de Roppenheim.

3. Autres

- **Courts de tennis** : échange sur l'éventualité d'une couverture en structure gonflable d'occasion d'un court de tennis

Le Maire informe l'assemblée que L'ILL TC cède, dans le cadre de la restructuration et extension des installations du club, la bulle du court n° 9 (entrée du club), d'une dimension de 36m x 18 m.

La bulle se présente avec une structure à double enveloppe dotée de six luminaires puissants, doublée d'une motorisation très silencieuse ; elle est équipée d'un système de chauffage. La conception de la bulle à double enveloppe assure un confort thermique en hiver comme en été.

Cette bulle est cédée au prix de 32 500 € par le club et ne bénéficie plus de garantie vu qu'il s'agit d'un matériel d'occasion. La dépense pour un ensemble neuf de même technologie s'élève entre 120 000 € et 150 000 €.

L'entretien a été assuré régulièrement par la Société SITEC / Montbéliard. Cette société a fait parvenir un devis pour le transport et le montage de cette structure gonflable d'un montant de 27 040 € HT, soit 32 510,40 € TTC.

Il faudra encore prévoir l'alimentation gaz, les câbles d'alimentation électrique, le drainage des eaux de pluie et la réalisation de la longrine de lestage périphérique, ainsi que tous travaux de maçonnerie nécessaires à la mise en place de l'ouvrage. Le montant de cette installation s'élèverait à environ 89 600 € HT, sur les courts de tennis actuels.

Si la commune souhaitait implanter cette bulle soit à l'arrière du Bruehl ou à proximité du collège avec accès école élémentaire et/ou collège, il faudrait prévoir en plus la réalisation d'un court de tennis et la sécurité école, soit un montant total de l'opération de 149 600 € HT.

L'assemblée demande au Maire de solliciter un bilan de fonctionnement et de se renseigner sur la longévité de cette structure.

POINT 4 : URBANISME

1. Eco-quartier

Le Maire fait part au conseil municipal qu'une mise en concurrence a été effectuée pour des études géotechniques et l'établissement d'un plan topographique pour l'éco-quartier. Les cahiers des charges pour ces consultations ont été rédigés par le SDAUH, assistant à maîtrise d'ouvrage.

- **Etudes géotechniques**

- **Résultat de la consultation :**

◆ FONDASOL / STRASBOURG	3 550 € HT (4 260 € TTC)
◆ GEOTEC / HOERTH	2 170 € HT (2 604 € TTC)
◆ CEBTP / HOENHEIM	3 430 € HT (4 116 € TTC).

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de retenir l'entreprise GEOTEC/Hoerth, moins disante, sous réserve de la vérification par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

- **Plan topographique**

- **Résultat de la consultation**

◆ CABINET BAUR / HAGUENAU	1 080 € HT (1 296 € TTC)
◆ SCP PETTIKOFFER / WISSEMBOURG	1 650 € HT (1 980 € TTC)
◆ SCP PELTIER-HAGENMULLER / HAGUENAU	1 000 € HT (1 200 € TTC)
◆ CABINET GRAFF KIEHL / HAGUENAU	950 € HT (1 140 € TTC).

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de retenir le cabinet GRAFF KIEHL de Haguenau, moins disant, sous réserve de la vérification par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

- **Diagnostic archéologique**

Suite à la demande de la commune concernant le diagnostic archéologique, la Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace a répondu que celui-ci n'était pas nécessaire.

- **Comité de pilotage de l'éco-quartier**

Le Maire propose la création d'un comité de pilotage pour suivre la réalisation de l'éco-quartier, proposition acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Membres du comité de pilotage de l'éco-quartier : Mmes et MM. Pierre MAMMOSSER, Maire, Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI et Christian KLIPFEL.

2. Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation du bien suivant :

- Immeuble cadastré section 211-3 n° 43 et 44 lieudit « rue Principale » de contenances respectives 4,21 ares et 3,91 ares.

3. Autres

- **Maison KOHLER :** éventualité de la cession

Le Maire informe le conseil municipal qu'un investisseur serait intéressé par l'acquisition de la maison Kohler, propriété de la commune depuis peu de temps, pour y aménager trois logements.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur l'éventualité d'une aliénation.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Marie-José SCHALLER et Fabrice FISCHER) est favorable à la cession de la maison Kohler, dans le cadre d'un projet qui préserve les intérêts de la commune sur la place Albert Schweitzer et autorise le Maire à engager des négociations pour cette transaction dans cet esprit.

POINT 5 : PERSONNEL COMMUNAL

1. Personnel administratif : heures supplémentaires de dimanches pour élections

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement d'heures supplémentaires et complémentaires de dimanches pour la participation aux élections des 22 et 29 mars 2015 :

- MURIEL HEBTING : 2 heures complémentaires
- VALERIE HENTSCH : 3 heures 30 supplémentaires
- CATHERINE STRASSEL : 3 heures 30 complémentaires.

2. Personnel technique : heures supplémentaires de dimanche

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement d'1 heure 30 supplémentaire de dimanche à Jean-Yves JUNG pour une intervention à La Saline le 15 mars 2015.

3. Avenants aux contrats des assistants d'enseignement artistique de l'école municipale de musique

Le conseil municipal, suite à des désistements et d'ajouts d'élèves à l'école municipal de musique, autorise l'établissement d'avenants aux contrats de travail des assistants d'enseignement artistique comme suit :

- **Clarinette / saxophone** : BENJAMIN MAYER : 1 h 10 mn d'enseignement (1,16/20^e) à compter du 1^{er} janvier 2015
- **Piano / chorale adultes** : CATHERINE KRIEGER : 4 h 30 mn (4,50/20^e) à compter du 1^{er} janvier 2015
- **Piano** : JEAN-CLAUDE HAGER : 11 h 40 mn (11,66/20^e) à compter du 1^{er} janvier 2015
- **Batterie** : FLORIAN BAUER 2 h 40 mn (2,66/20^e) à compter du 1^{er} octobre 2014
- **Flûte / solfège** : EWA MICHELS 12 h 45 mn (12,75/20^e) à compter du 1^{er} octobre 2014
- **Guitare** : ALEXIS TEDDE :
 - 5 h 40 mn (5,66/20^e) du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014
 - 5 h 15 mn (5,25/20^e) à compter du 1^{er} janvier 2015.
- **Chant/éveil musical et chorale enfants** : NATHALIE FORNECKER: 3 h 25 mn (3,41/20^e) à compter du 1^{er} octobre 2014

Le Maire informe le conseil municipal que Marie-Noëlle VIDAL remplace Nathalie FORNECKER, en congé de maternité, depuis le 19 janvier 2015 à raison de 3h 25 mn (3,41/20^e).

4. Embauche d'un agent contractuel en besoin saisonnier

Le conseil municipal, à l'unanimité, crée l'emploi de jardinier pour un besoin saisonnier de 6 mois à compter du 1^{er} mai 2015, avec un coefficient d'emploi de 24/35^e, pour le fleurissement de la commune associée de Hohwiller classée 4 fleurs.

L'emploi relève du cadre C de la fonction publique territoriale et l'agent sera rémunéré au 1^{er} échelon de l'échelle 5 – indices brut 348 – majoré 326. La déclaration de vacance de poste sera transmise au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin.

POINT 6 : AFFAIRES FINANCIERES

1. Subventions exceptionnelles

• Football club de Soultz-sous-Forêts

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle de 358 € à l'entente FSCK Section Football de Soultz-sous-Forêts. Cette somme représente les repas et boissons servis aux conseillers municipaux lors de la journée d'action du samedi 14 mars 2015.

• Subvention dans le cadre de l'UNSS

Le Maire informe l'assemblée qu'il a réceptionné une demande de subvention du Collège de l'Outre-Forêt l'informant que sept élèves du collège de l'Outre-Forêt, dont deux élèves de Soultz-sous-Forêts, participeront aux championnats de France UNSS de natation qui se dérouleront à Caen du 18 au 20 mai 2015. Le coût total du déplacement est évalué à 2 200 €.

Dominique STOHR, adjoint au Maire, ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 150 € au collège de l'Outre-Forêt pour la participation aux Championnats de France UNSS de natation de deux élèves de Soultz-sous-Forêts.

2. Commémoration du 70^e anniversaire de la libération des communes du canton le 19 mars 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de partager par moitié les frais engagés pour la manifestation de commémoration du 70^e anniversaire de la libération des communes du canton de Soultz-sous-Forêts, entre la commune de Soultz-sous-Forêts et l'Amicale des Maires du canton de Soultz-sous-Forêts.

3. Tarif dégressif de l'école municipale de musique

Le Maire fait part au conseil municipal que les tarifs de l'école municipale de musique comprennent un tarif dégressif de 21 € accordé au deuxième membre d'une même famille. Cette réduction concerne l'ensemble des activités de l'école municipale de musique (cours instrumentaux, formation musicale, chorale adultes ...). Elle représente environ 15 % des tarifs pratiqués pour les cours instrumentaux ou la formation musicale, et 75% pour la chorale adultes.

Le Maire propose :

- de maintenir le tarif dégressif de 21 € pour les cours instrumentaux et la formation musicale au deuxième membre d'une même famille,
- et d'accorder une réduction de 4 € pour la chorale adultes au deuxième membre d'une même famille à compter du 1^{er} octobre 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

POINT 7 : DIVERS

1. Diverses informations et communications

- **Location du lot 4 de la chasse communale de Soultz-sous-Forêts – territoire de Hohwiller**

L'association de chasse du Wintzenbaechel, locataire sortant a fait valoir son droit de priorité et a donc loué le lot 4 de la chasse communale (territoire de Hohwiller) pour une nouvelle période de 9 ans pour un loyer annuel de 500 €

- **Report des cours du samedi 4 avril 2015 (samedi de Pâques)**

Le report des cours du samedi 4 avril 2015 au mercredi 1^{er} avril 2015 pour les enfants du cycle primaire a été accordé par le Directeur académique des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin

2. Prochaines réunions et manifestations

- Vendredi 24 avril 2015 à 19 heures : visite des locaux de la Croix-Rouge de Soultz-sous-Forêts
- Samedi 25 avril 2015 à 9 heures : visite en forêt. Le rendez-vous est fixé au terrain de football de Memmelshoffen
- Mercredi 6 mai 2015 à 20 h 15 : réunion du conseil municipal
- Samedi 2 et dimanche 3 mai 2015 : week-end inaugural de la piste de descente de VTT de l'association Elsass MTB Trails au Soultzerkopf avec inauguration officielle le samedi 2 mai 2015 à 14 heures